

41 - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Signature de la convention

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Les maisons de quartiers municipales conduisent des actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants des classes élémentaires et secondaires. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, et suivent les orientations et principes de la Charte de l'Accompagnement à la Scolarité.

Ces actions ont lieu généralement le soir à partir de 17 h mais aussi le samedi dans certains cas. Elles nécessitent une mobilisation importante de tous les acteurs institutionnels ainsi que celle des parents qui est systématiquement recherchée.

Au-delà de l'accompagnement dans l'acquisition des savoirs de base, chaque Maison de Quartier développe des actions spécifiques visant à promouvoir des pratiques citoyennes, culturelles, organisationnelles ou ludiques concourant au développement de la personnalité de l'enfant. Ces activités sont assurées par des vacataires, généralement étudiants, embauchés par les Maisons de Quartier (à noter que des actions de formations sont mises en place à destination de ces agents afin de garantir la meilleure qualité de services).

1 - Les objectifs généraux de l'action

- 1 - Poursuivre le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité de Besançon
- 2 - Soutenir les activités socio-éducatives hors temps scolaire et 1 - Consolider la complémentarité des dispositifs de réussite éducative existants
- 3 - Développer les actions enfance / jeunesse sur les quartiers, notamment sur le temps des vacances scolaires
- 4 - Soutenir l'action éducative globale des centres sociaux sur les quartiers.

Les objectifs de l'action par rapport au projet de quartier :

Maison de quartier de Montrapon - Fontaine Ecu

- 1 - Utiliser des modes d'accueil, d'intervention et d'animation diversifiés favorisant la relation entre la maison de quartier et les jeunes
- 2 - Renforcer la stratégie des partenaires autour de la réussite scolaire notamment en développant les liens entre établissements et associations.

Maison de quartier Grette - Butte

- 1 - Développer l'autonomie des loisirs, des projets, y compris la formation et l'insertion professionnelle
- 2 - Prévoir des actions spécifiques pour les plus fragiles, en lien avec la prévention spécialisée et la PJJ
- 3 - Valoriser les talents
- 4 - Ouvrir l'action et favoriser l'appui des pères
- 5 - Pérenniser un travail de réseau.

Maison de quartier de Planoise

- 1 - Favoriser l'accueil et l'écoute de chaque enfant et chaque jeune
- 2 - Poursuivre et développer le travail d'apprentissage de la citoyenneté et de socialisation
- 3 - Proposer des activités et des actions de loisirs, culturelles et sportives les plus variées possibles.

Les objectifs de l'action par rapport aux besoins exprimés ou repérés :***Maison de quartier de Montrapon - Fontaine Ecu***

- 1 - Offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'école
- 2 - Aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- 3 - Elargir les centres d'intérêt des enfants et des jeunes
- 4 - Promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville et de l'environnement proche
- 5 - Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie et leur capacité de vie collective
- 6 - Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et des jeunes.

Maison de quartier Grette - Butte

- 1 - Permettre à toutes les familles concernées de bénéficier du dispositif
- 2 - Valoriser les acquis de l'enfant et renforcer leur autonomie
- 3 - Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants
- 4 - Développer le partenariat avec les acteurs gravitant autour de l'enfant
- 5 - Favoriser l'accès aux savoirs par le biais de différents outils
- 6 - Promouvoir les apprentissages à la citoyenneté.

Maison de quartier de Planoise

- 1 - Lutter contre l'échec scolaire en favorisant le développement équilibré des enfants du quartier en ouvrant à tous l'accès aux divers domaines culturels, artistiques, sportifs et scientifiques
- 2 - Construire ou reconstruire une dynamique d'apprentissage favorable au développement de la capacité à lire, écrire et compter à travers des activités supports à caractère culturel, ludique, artistique et scientifique
- 3 - Permettre à chaque enfant et adolescent de mieux réussir dans l'acquisition du savoir, dans son utilisation et dans la maîtrise de ses temps de vie
- 4 - Impliquer les parents dans le suivi de la scolarisation de leurs enfants.

2 - Bilan de l'action 2011/2012

Fréquentation

	Jours	Agés	Familles	Inscrits	Quartier	Fréquentation
Planoise	Samedi	7-15	33	104	100 %	25 enfants/j
Montrapon Fontaine Ecu	Lundi au vendredi	7-17		126	86 %	55 enfants/j
Grette Butte	Lundi au vendredi	6-17		113	100 %	376 enfants/mois

Les maisons de quartier transmettent un dossier bilan complet de leurs actions.

Bilan financier

	Actions	Coût	CAF	Etat	Ville
Planoise	3	19 039	4 170	5 798	9 071
Montrapon Fontaine Ecu	11	74 849	13 300	5 900	55 649
Grette Butte	9	52 979	17 000	6 920	29 059

3 - Les actions prévisionnelles 2012/2013

Fréquentation

	Jours	Ages	Familles	Inscrits	Quartier	Fréquentation
Planoise	Samedi	7-12	30	100	100 %	25 enfants/j
Montrapon Fontaine Ecu	Lundi au vendredi	6-17	90	150	90 %	45 enfants/j
Grette Butte	Lundi au vendredi	6-17	80	120	100 %	30 enfants/j

Budget prévisionnel

	Actions	Coût	CAF	Etat	Ville
Planoise	3	21 000	5 800	5 000	10 200
Montrapon Fontaine Ecu	11	67 645	13 300	6 000	48 345
Grette Butte	9	89 740	17 000	11 000	61 740

La prestation Accompagnement à la scolarité versée par la CAF s'élève pour l'année scolaire 2012/2013 à :

- 17 000 € pour la Maison de Quartier Grette/Butte (9 actions)
- 13 300 € pour la Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu (11 actions)
- 5 798 € pour la Maison de Quartier Planoise (3 actions).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les axes de travail que se proposent de poursuivre les maisons de quartiers Grette/Butte et Montrapon/Fontaine Ecu dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité pour 2012/2013,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante avec la CAF du Doubs et à inscrire en recettes, en décision modificative, les montants correspondants dès réception des notifications sur les lignes 74.422/7478 CS 47032 pour la Maison de Quartier Montrapon/ Fontaine Ecu, 74.422/7478 CS 47033 pour la Maison de Quartier Grette/Butte et 74.422/7478 CS 47034 pour la Maison de Quartier Planoise.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.